

COPY.

Lloyd's Register of Shipping,

71, Fenchurch Street, E.C. 3.

Le 25 Novembre 1918

ours,

En ce qui regarde la classification de la drague "LOIRE" au Register Book de cette Societe, navire qui est vous appartenir maintenant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la visite de la chaudiere et l'examen de l'arbre porte-helice sont dus respectivement depuis Aout 1915 et Mai 1916, et, en outre, que la Visite Speciale No.2 est due depuis Aout 1917. Le Comite a permis au navire de retenir sa cote de qu'elle etait, a condition que l'examen de la chaudiere et l'arbre porte-helice, et la Visite Speciale No.2 soient effectués, ou bien qu'un examen general du navire soit fait, conformement aux termes de la lettre-circulaire ci-jointe, tant que le navire ne soit remis en service.

Vous m'obligeriez donc de bien vouloir me faire savoir, a titre de renseignement pour le Comite, quelles dispositions vous comptez prendre pour satisfaire a ces diligences.

Veuillez agreer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments tres distingués.
La Societe Generale de Braguage et d'Entreprises Maritimes

Adjoint au Secretaire.

P A R I S .



© 2021

Lloyd's Register Foundation

1493